LA TUILERIE
GITE - DAMMARIE EN PUISAYE

Contrat et règlement INTÉRIEUR



Le fait de réserver et de séjourner à la TUILERIE entraine l'acceptation des clauses de réservation du règlement intérieur et des clauses de ce contrat.

La TUILERIE étant un gîte de groupe, il est réservé par un responsable qui s'acquittera du paiement de la **globalité** des prestations. Il ne sera pas procédé à une facturation ou à l'acceptation de règlements parcellaires.

La TUILERIE est en milieu rural et demande donc d'avoir les enfants sous **surveillance**.

Ceux-ci peuvent se mettre involontairement en danger ou dégrader les plantations, perturber les animaux en liberté... Merci de les sensibiliser et de **ne pas les laisser livrés à eux-mêmes.**

Le centre est **non-fumeur**. Il est interdit de fumer dans tous les locaux : salles et chambres décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006 art n° L3511. (Détecteur de fumée)
Les mégots doivent être déposés dans les bacs mis à disposition à cet effet.

La cour (olivier) est une zone de calme et de quiétude. Elle n'est donc pas une aire de jeux.

La route qui traverse le centre est communale. Elle n'est donc pas un espace privatif ou un espace de jeux.
Pour la sécurité des enfants il est recommandé de leur interdire de jouer sur cette partie.
Les zones balisées (plantations) doivent être respectées (Gestion forestière durable).

Règlement d'Utilisation de la Piscine

OUVERTURE DE JUIN À SEPTEMBRE

UTILISATION DE LA PISCINE suivant les obligations légales et les contrôles de l'ARS

HEURES D'OUVERTURE : 10H30 à 19H30

Les enfants sont sous la surveillance et la responsabilité des parents ou des adultes.

Surveillance d'un adulte en permanence à l'intérieur de l'espace piscine.

La piscine sera fermée si les enfants sont livrés à eux même ou si le règlement n'est pas respecté (entrées nocturnes, non-respect de la fermeture …).

- ***PEDILUVE ET DOUCHE OBLIGATOIRES***
- ***C*HAUSSURES STRICTEMENT INTERDITES DANS LA ZONE DE BAIGNADE TENUE EXCLUSIVEMENT RESERVEE A LA BAIGNADE**
- **PAS DE SERVIETTES OU VÊTEMENTS SUR LES BARRIÈRES DE SÉCURITÉ**

Responsabilités et Gestion des Dégradations

Le responsable est chargé de donner les informations concernant les règles de vie et les clauses de ce contrat auprès des autres membres du groupe. Il est l'interlocuteur des responsables de la TUILERIE et **est responsable des agissements du groupe et donc à même de faire respecter ce contrat, le règlement intérieur et les directives faites lors de la visite ou lors d'interventions pendant le séjour.**

Le matériel dégradé ou abîmé ainsi que la vaisselle cassée seront décomptés du montant de la caution sur présentation de photos réalisées lors de l'état des lieux de sortie et de la facture des réparations ou du renouvellement. Ne pas trainer le matériel et le mobilier sur le sol afin d'éviter les dégradations.



Consignes de Remise en État et Règles d'Usage du Gîte

Le gîte doit être rendu dans l'état où il a été trouvé :

- Les tables et chaises remis à l'identique et nettoyées (prendre des photos de l'emplacement du mobilier à votre arrivée)
- Les sanitaires, les chambres et les salles doivent être propres et rangés
- Les lits remis comme à l'arrivée : couvertures et couettes pliés + draps pliées sur les lits
- La cuisine doit être dégraissée nettoyée et rangée. La vaisselle lavée et essuyée, les solslavés. Le forfait nettoyage ne comprend pas le nettoyage de la cuisine
- **Les poubelles vidées, nettoyées, les cendriers extérieurs vidés. Tri containers à disposition sur place (verre, carton, plastique) ainsi que les produits d'entretiens pour la cuisine.**
- Capacité et répartition autorisées par la commission de sécurité : 50 personnes
- Machine à fumée, bougies, confettis sont interdits
- **Véhicule électrique : aucun branchement n'est autorisé sur place (prévoir avant votre arrivée).**
- **Les lits ne doivent pas être déplacés, ni les matelas mis sur le sol**
- **Les chiens ne sont pas admis**
- A prévoir : nappage sur tables octogonales, torchons vaisselle, éponges, papiers toilette, serviettesde toilette, sacs poubelles, produits vaisselle….
- Sonorisation et éclairage à usage interne. Branchement uniquement pour téléphone ou ordinateur (mini jack et bluetooth). Pas de branchement pour les consoles DJ. (Branchement adaptateur mis à disposition en cas de besoin). En cas de DJ extérieur à notre liste de prestataires, le système de sonorisation et lumière de la salle ne sera pas mis à disposition ; seuls nos DJ partenaires peuvent s'y brancher."
- Les armoires électriques sont fermées. Toute tentative d'ouverture est strictement interdite et ne sera pas tolérée.

Si non respect des consignes, il vous sera facturé 20€/heure effectuée de remise en l'état.

Conditions générales

En cas d'annulation à la suite de décision des autorités gouvernementales imposant des mesures de confinement, d'interdiction de déplacement pour des raisons sanitaires type pandémie, les sommes versées par le client ne seront pas restituées. Néanmoins le report des dates sera possible une seule fois au maximum 12 mois après la période réservée initialement. Les annulations pour cas de force majeur ou fortuit (ex : retards, changements de programme dus à des raisons personnelles, médicales, de transports...) suivent les conditions générales d'annulation mentionnées sur la fiche de réservation.

Seules les annulations dues à des décisions gouvernementales sont concernées par ces possibilités de report.

ESPACE LA TUILERIE, 45420 DAMMARIE EN PUISAYE - 0238319096 – 0608483167 - VAL@ESPACE-TUILERIE.COM - WWW.ESPACE-TUILERIE.COM - RCS ORLEANS 322 854 498 - SIRET 322 854 498 000 19 – N°TVA FR 76322854498000019 - NAF 9311 Z

Un état des lieux sera effectué en début de séjour en présence du responsable du groupe. La caution sera rendue suite à l'état des lieux réalisé sous 5 jours après le départ par le personnel de La Tuilerie.

Caution demandée à l'arrivée : 4000 €

Sous forme de chèque bancaire, ceci à toute fin de garantie en cas de dégradation du bien loué.

Signature

En signant ce document, je reconnais avoir pris connaissance du contrat et du règlement intérieur, et j'accepte l'ensemble des conditions qu'ils stipulent.

Dates du séjour :

Le Responsable du Séjour :
(Nom, prénom, signature)

Le Loueur (Représentant de La Tuilerie) :
(Nom, prénom, signature)

Date de signature :

Chaque page du contrat et du règlement intérieur doit être paraphée par le Responsable du Séjour, confirmant ainsi la lecture et l'acceptation de son contenu.